

BAPTEME CIVIL

Le baptême civil est également appelé " Baptême républicain "

C'est un acte citoyen par lequel les parents désignent pour leur enfant un ou plusieurs parrains ou marraines qui s'engagent moralement à accompagner l'enfant dans les différentes étapes de sa vie.

Les parents font entrer leur enfant dans la communauté républicaine et le font adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines.

La cérémonie de baptême civil ne revêt aucun caractère officiel et n'est régie par aucune loi. L'engagement des parrains et marraines reste symbolique.

Ne s'agissant pas d'un acte d'état civil, les baptêmes civils ne sont pas inscrits sur les registres de la commune.

Le Maire n'a aucune obligation d'organiser ce type de cérémonie.

A CAZERES

- *Pour pouvoir être prise en compte, la demande devra émaner de parents habitant dans la commune ou ayant leurs racines dans la commune.*
- *La cérémonie a lieu dans la salle des mariages de l'hôtel de Ville - Place de l'Hôtel de Ville 31220 CAZERES - avant ou après un mariage.*
- *La date de la cérémonie est fixée en accord avec le service Etat Civil suite à la remise d'un dossier. (le choix des dates suit la même règle que celle des mariages)*
- *Il est demandé de déposer le dossier au moins un mois et demi avant la date prévue de la cérémonie.*



**DEMANDE DE BAPTEME REPUBLICAIN FORMULEE PAR LES
PARENTS**

	<i>PERE</i>	<i>MERE</i>	<i>ENFANT</i>	<i>DATE DE NAISSANCE ET LIEU DE NAISSANCE DE L'ENFANT</i>
<i>NOM ET PRENOM</i>				
<i>DOMICILE</i>				
<i>TELEPHONE</i>				

Le Baptême doit être célébré le.....à.....heures.....

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE(S) PARRAIN(S) ET LA (LES) MARRAINES

	<i>PARRAIN (S)</i>	<i>(MARRAINE (S))</i>
<i>Nom et prénoms</i>		
<i>Date et lieu de naissance</i>		
<i>Profession</i>		
<i>Domicile</i>		

Fait à Cazères-sur-Garonne, le
(Signature du ou des demandeurs)

Pièces à fournir obligatoirement en photocopie :

- Le livret de famille ou l'acte de naissance de l'enfant parrainé
- Une copie des cartes nationales d'identité du (des) parrain (s) et de la (des) marraine (s)
- Une copie des cartes nationales d'identité des parents
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois des parents

CE QUESTIONNAIRE SERA A DEPOSE EN MAIRIE AU PLUS TARD 1 MOIS AVANT LA DATE DU BAPTEME.